



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} au 31 août 2026

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- de prendre acte des travaux suivants, sans délivrance de permis de construire, ni mise à l'enquête publique :
 - Casoni Françoise, Le Village : Réfection de la façade, changement de fenêtre et travaux intérieurs (parcelle RF No 22).

Dans le même temps, la Municipalité a transmis un courrier officiel de plainte à Swisscom (Suisse) SA concernant la couverture catastrophique de réseau mobile depuis plusieurs mois sur le territoire communal et sollicitant une amélioration urgente car il est inacceptable qu'en cette ère du tout numérique, nos villages soient aussi mal desservis et que nos plaintes ne soient pas relayées et prises en compte depuis plusieurs mois.